

DICRIM
Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



Sommaire

Ce document est divisé en trois parties :

- Le préambule
- Les risques présents sur la commune
 - o Risques naturels
 - o Risques technologiques
 - o Risques particuliers
- Renseignements pratiques

PREAMBULE

Introduction.....	1
Présentation de la commune.....	1-2
Quelques définitions.....	3
L'alerte.....	4
Consignes générales de sécurité.....	5
Les risques recensés sur la commune.....	6

LES RISQUES NATURELS

Feu de forêt.....	7
-------------------	---

Les phénomènes météorologiques :

Inondation.....	9
Submersion marine.....	10-11
Vents violents.....	12
Fortes précipitations.....	12
Orages.....	13
Canicule.....	14
Grand froid.....	15
Neige - Verglas.....	15
Séisme.....	16
Mouvement de terrain.....	17
Tsunami.....	18

Sommaire

Risques technologiques

Transports de matières dangereuses	19
--	----

Risques particuliers

Epidémie - Pandémie.....	20
Radon	21

Renseignements pratiques	22
--------------------------------	----

PREAMBULE

INTRODUCTION

La commune de Belvédère-Campomoro est exposée à divers types de risques tels que les risques naturels (inondation, incendie, canicule), technologiques (transport de matières dangereuses) ou encore sanitaires (épidémie). De plus, avec les changements climatiques, les incendies, les sécheresses et les inondations s'intensifient : les catastrophes liées aux conditions météorologiques ont augmenté de 46 % depuis 2000.

C'est pourquoi la commune de Belvédère-Campomoro a réalisé son document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) destiné à sa population. Dans ce document, figurent les divers risques majeurs auxquels les individus sont exposés ainsi que les consignes de sécurité pour y faire face. Ceci est une condition essentielle pour que la population surmonte le sentiment d'insécurité et acquière un comportement responsable face au risque.

PRESENTATION DE LA COMMUNE

Belvédère-Campomoro (Belvidè Campumoru) est une commune située à l'extrémité Sud-Ouest de la Corse. Elle se compose d'une partie montagne avec son village Belvédère (*Belvidè*) situé à 220 mètres d'altitude et d'une partie littorale avec les marines de Campomoro (*Campumoru*) et de Portigliolo (*Portiddolu*).

Administration :

- Département : Corse-du-Sud
- Arrondissement : Sartène
- Intercommunalité : Communauté de communes du Sartenais Valinco
- Maire : Don Georges Simeoni (2020-2026)
- Code postal : 20110
- Code commune : 2A035

Démographie :

- Population permanente : 162 habitants
- Population estivale : 2 500 habitants

Géographie :

- Coordonnées : 41°37'43" Nord / 8°48'56" Est
- Altitude : Min 0m / Max 442m
- Superficie : 26.37 km²



Belvidè Campumoru

Punta di Falumbaghja

Portiddolu

Punta di Campumoru

Punta di l'Omu

I Pozzi

D521

I Caseddi

Campumoru

D121

Belvide (Belvédère)

Ruisseau d'Altra

Capu di Logu
(439m)

D21

Ruisseau de Canale

Punta di Scalonu

I Misgini

Canuseddu

Chjalzina

Chjapparelle

U Puntu di Mannamulina

Salina

Aratesi

Vangone d'Aucia

Bergeries de padulaccia

Cala d'Acughja

Punta d'Eccica

- Commune Belvédère - Campomoro
- Bâtiments
- Routes
- Chemins
- Tronçons cours d'eau



PREAMBULE

QUELQUES DEFINITIONS

QU'EST- CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un **risque majeur** est la situation dans laquelle, si l'aléa se produisait, **la société se trouverait dans l'incapacité** de dépasser cet événement et de revenir à une situation normale par ses propres moyens. Le risque est la combinaison d'un aléa et d'un enjeu. Il est évalué selon sa fréquence et sa gravité.

- **L'aléa** correspond à la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique d'occurrence et d'intensité données.
- **L'enjeu** correspond à l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène naturel ou des activités humaines.
- **La vulnérabilité** est la fragilité d'un système dans son ensemble et sa capacité à surmonter une crise provoquée par un aléa.



QU'EST- CE QUE LE DICRIM ?

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), prévu par l'article R. 125-11 du Code de l'environnement, informe les habitants de la commune des risques majeurs, naturels ou technologiques existants, et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre face à ces risques sur la commune.

QU'EST- CE QUE LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ?

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans son article 13.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

PREAMBULE

L'ALERTE

LE SIGNAL D'ALERTE

L'alerte a pour objectif l'annonce de manière massive d'un danger imminent afin de pouvoir prendre toutes les mesures de protection adaptées.

En cas d'événement majeur l'alerte est donnée à la population par les services de l'Etat et par les services de la commune de Belvédère-Campomoro. Selon la nature de l'événement, elle peut être transmise aux personnes exposées par différents moyens :

- Système de téléalerte c'est-à-dire automate d'appel d'alerte à la population multimédia, qui permet d'alerter rapidement et efficacement toute ou une partie de la population. Les messages sont transmis par sms.

Inscription gratuite sur le site officiel de la mairie de Belvédère-Campomoro :
Lien : <https://www.mairie-belvederecampomoro.fr/contacter-la-mairie/>

- Valise équipée d'un microphone-gyrophare-sirène à fixation magnétique sur un véhicule
- Clocher de l'église
- Porte à porte
- Site internet de la mairie
- Radio : France Bleu RCFM (Porto-Vecchio : 105.4 – Bonifacio : 98.2 - Ajaccio : 97.0)
- Télévision
- Tout autre moyen nécessaire...

SAVOIR DONNER L'ALERTE

Dans certaines situations (feux de forêts) vous pouvez être amené à donner l'alerte. Les personnes à contacter sont les pompiers : **18** ou **112**.

Votre message d'alerte doit contenir les points suivants :

- Le numéro de téléphone où vous joindre
- Lieu et nature de l'évènement
- Les risques éventuels que vous voyez
- Le nombre de victimes (éventuellement)
- Les premières mesures que vous mettez en œuvre.

PREAMBULE

CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

LES BONS REFLEXES EN CAS D'ALERTE

- Mettez-vous à l'abri, rejoignez un local clos
- Fermez tout : fenêtres, portes
- Tenez-vous informés : la radio vous indiquera les premières informations sur la catastrophe, les consignes de protection ou spécifiques décidées par le Préfet et l'ordre éventuel d'évacuation ou de confinement.

EN CAS D'ORDRE D'EVACUATION DONNÉ A LA RADIO

- Prenez les médicaments indispensables, les documents et les papiers importants, quelques vêtements chauds
- Fermez l'eau, le gaz et l'électricité
- Fermez les portes à clef en partant
- Assurez-vous que personne dans le voisinage n'a besoin d'aide pour évacuer.

EN CAS D'ORDRE DE CONFINEMENT DONNÉ A LA RADIO

- Choisissez une pièce avec le moins d'ouvertures et d'entrées d'air (ex : salle de bains)
- Fermez toutes les fenêtres
- Fermez toutes les aérations
- Fermez l'arrivée du gaz
- Munissez-vous des médicaments indispensables, de biscuits, d'eau
- Préparez-vous puis réunissez-vous dans la pièce de confinement.

QUAND L'ALERTE EST TERMINÉE

- Attendez l'autorisation des autorités pour sortir des bâtiments
- En cas d'évacuation, ne réintégrez pas les locaux sans autorisation, ne rebranchez pas les réseaux sans autorisation
- Prévenez les autorités de tout danger observé.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

- Restez dans votre véhicule
- Allez chercher vos enfants à l'école
- Restez près des vitres
- Ne téléphonez pas : le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours
- Entravez l'arrivée des secours sur les lieux du sinistre.

LES RISQUES RECENSÉS SUR LA COMMUNE

Risques naturels

- Feux de forêt
- Inondation
- Submersion marine
- Tempête
- Canicule
- Grand froid - Neige - Verglas
- Mouvement de terrain
- Séisme
- Tsunami

Risques technologiques

- Transport de matières dangereuses (TMD)
- Pollution accidentelle des eaux

Risques particuliers

- Epidémie - Pandémie
- Radon





FEUX DE FORETS

PREVENTION

- Ne fumez pas et ne jetez pas les mégots par terre
- Respectez les interdictions d'accès en période de risque
- N'allumez pas de feu à moins de 200m des massifs boisés
- N'utilisez votre véhicule que sur les chemins autorisés
- Ne faites pas de barbecue
- Campez uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés
- Maintenez vos parcelles et vos chemins débroussaillés
- En cas de départ de feu, appelez le 18 ou le 112.

QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE ?

SI VOUS ETES TEMOIN D'UN DEPART DE FEU

- Informez les pompiers (112 ou 18)
- Recherchez un abri en fuyant dos au feu
- Respirez, si possible, à travers un linge humide
- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes.

VOTRE HABITATION RESTE VOTRE MEILLEURE PROTECTION

- N'évacuez que sur ordre des autorités
- Fermez les bouteilles de gaz
- Fermez et arrosez volets, portes, fenêtres
- Occultez les aérations avec des linges humides
- Enlevez les éléments combustibles
- Habillez-vous avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps, n'utilisez surtout pas de tissus synthétiques
- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques.

AGIR APRES

- Éteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment
- Inspectez votre habitation, en recherchant et surveillant les braises qui auraient pu s'introduire sous les tuiles ou par des orifices d'aération
- Prenez des nouvelles de vos voisins, et le cas échéant, apportez-leur votre aide.

QU'EST CE QU'UN FEU DE FORET ?

Le feu de forêt est un feu concernant un massif d'une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant où une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

LA COMMUNE ?

La totalité des communes de Corse est concernée par le risque incendie de forêt.

LE SAVIEZ-VOUS ?



DEBROUSSAILLAGE

Pour lutter contre la propagation des feux de forêts, protéger les habitations et faciliter le travail des pompiers, il peut être obligatoire de débroussailler son terrain. En prévision de l'été :

- Elaguez vos arbres et arbustes
- Eliminez vos déchets végétaux (branchages, herbe coupée...)
- Ratissez bien les sols (aiguilles de pins, feuilles mortes...)

Pour savoir si vous êtes concerné par une obligation de débroussaillage, renseignez-vous auprès de votre mairie.



LES PHENOMENES METEOROLOGIQUES

LA VIGILANCE METEO

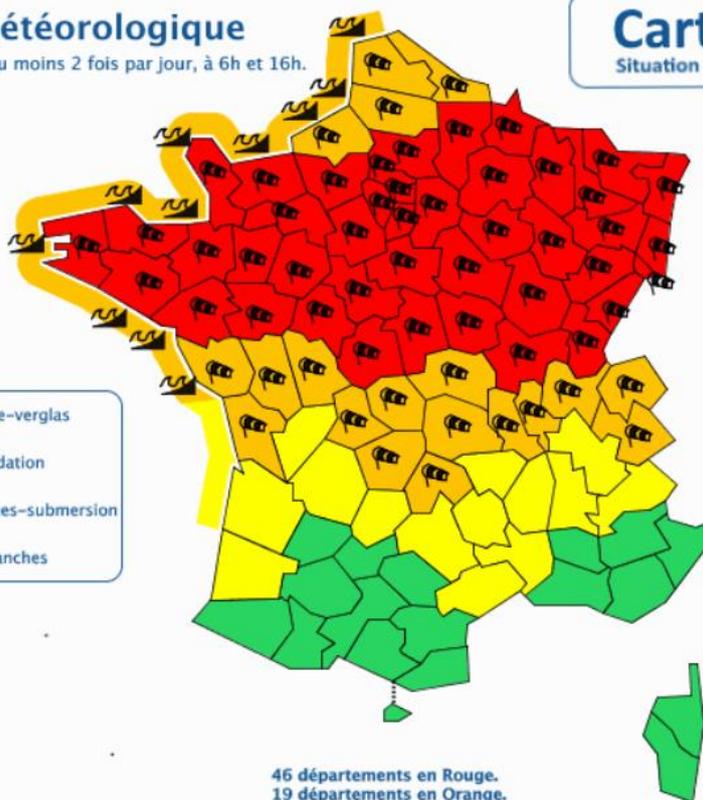
La vigilance météo mise en place par Météo France permet d'être alerté et de prendre les mesures préventives pour éviter d'être exposé à un phénomène dangereux. Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance à 6 heures et 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) précisent le niveau de vigilance.



Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**



46 départements en Rouge.
19 départements en Orange.

Carte simulée

Situation du 26 décembre 1999

Consultez le [bulletin national](#)

La tempête Lothar d'une intensité exceptionnelle avec des rafales à plus de 150 km/h traverse le nord de la France dans la matinée du 26 décembre.

Cliquez sur la carte pour lire les [bulletins régionaux](#)

Conseils des pouvoirs publics :

Vent/Rouge – Restez chez vous et évitez toute activité extérieure. – Si vous devez vous déplacer, soyez très prudents. Empruntez les grands axes de circulation. – Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures. – Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Vagues-Submersion/Orange – Ne prenez pas la mer. – Si possible, ne circulez pas en bord de mer et évitez la proximité des plages ou rivages où déferlent des rouleaux. – Habitants du bord de mer, protégez vos biens face à la montée des eaux.

SUIVEZ LA METEO

- Par le biais des médias (radios, télévision) lorsqu'une vigilance orange est émise
- Sur le site www.meteo.fr
- Sur le serveur téléphonique de Météo France au 32 50 (payant).



INONDATIONS

AVANT L'INONDATION

Placez hors d'eau les meubles et objets précieux, denrées alimentaires et produits dangereux

Prévoyez les équipements minimums (radio à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments...)

PENDANT L'INONDATION



N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou périscolaires



N'entrez pas d'évacuation sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la crue.



N'utilisez pas les équipements électriques (ascenseurs, portes automatisées...)



Restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les lieux touchés



Installez-vous en hauteur (étages des maisons)



Gardez avec vous les produits indispensables (eau, aliment, médicaments...)



Informez-vous de la montée des eaux dans les médias et sur les sites de Météo France et Vigicrues



Placez les produits toxiques en hauteur

APRES L'INONDATION

Respectez les consignes

Informez les autorités de tout danger

Aidez les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.

QU'EST CE QU'UNE INONDATION ?

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement ou apparaître, et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

SUR LA COMMUNE ?

La commune n'a pas de **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)**

Plan de prévention du risque inondation (PPRI) :

Les objectifs principaux d'un PPRI sont de contrôler le développement urbain en zone inondable et de préserver les champs d'expansion des crues afin de réduire l'exposition au risque ainsi que la vulnérabilité des biens et des personnes.

Le PPRI cartographie les zones exposées au risque inondation (dites zones d'aléa) et prescrit :

- Des dispositions constructives et concernant l'usage du sol dans les zones modérément inondables
- Des interdictions de construire dans les zones les plus exposées ou qui présentent un intérêt pour le laminage des crues.

Le PPRI approuvé par le préfet est annexé, après enquête publique et approbation, au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en tant que servitude d'utilité publique.



SUBMERSION MARINE

SUBMERSION MARINE

Inondations temporaires de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques (forte dépression et vent de mer) et marégraphiques sévères, provoquant des ondes de tempête.

VAGUES DE SUBMERSION

Vagues dont la puissance est telle qu'elles peuvent submerger un littoral, et créer une inondation à la fois sur la côte mais aussi dans les terres.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Un point en lien direct avec la submersion marine qu'il semble important de prendre en compte est celui de la montée du niveau des eaux dû au **réchauffement climatique**.

CONSIGNES DE SECURITE

AVANT LA MONTEE DES EAUX, S'ORGANISER ET ANTICIPER



Informez-vous en mairie des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes



Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz

Fermez, bouchez les portes et les fenêtres

Repérez les stationnements hors zone inondable



Mettez hors d'eau le mobilier, objets précieux...

PENDANT LA MONTEE DES EAUX



Coupez le gaz et l'électricité

Evitez les déplacements inutiles, ne vous engagez pas sur une route inondée



N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours

Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point eau (montagne) ou montez à l'étage



N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue

APRES LA MONTEE DES EAUX



Ecoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités

Informez les autorités de tout danger

Aidez les personnes sinistrées ou avec des besoins spécifiques



Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche et vérifiée par un expert

Evaluez les dommages et contactez votre assureur

LA COMMUNE ?

La commune est exposée au risque submersion marine, elle dispose d'une cartographie **Atlas des Zones Submersibles (AZS)**.

L'atlas des zones submersibles de la Corse est une cartographie qui délimite les zones basses du littoral potentiellement exposées aux phénomènes de submersion marine.

Dans un objectif de sécurité des biens et des personnes, l'urbanisation sur ces territoires doit prendre en compte cette connaissance des zones submersibles lors de l'élaboration des projets d'urbanisme.

Atlas des zones submersibles - Belvidè Campumoru



-  Atlas des zones submersibles
-  Commune Belvidè-Campumoru
-  Bâtiments
-  Routes départementales

Sources: BD Topo 2018 - BD Ortho 2019 - DDTM2A
Cig. - 2022

0 1 2 km



TEMPÊTE

CONSIGNES EN CAS DE VENTS VIOLENTS

Mesures de précautions dès que l'alerte est émise :

- Rangez tous les objets susceptibles de s'envoler dès que l'alerte est émise (chaises, tables...)
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau
- Informez-vous des messages météo (médias)

Pendant :

- Evitez les déplacements : restez chez vous
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches (risque d'obstacles sur les voies de circulation, risque de chute de branches ou d'objets)
- Respectez les déviations et consignes de circulation
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas aux fils électriques tombés au sol
- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés.

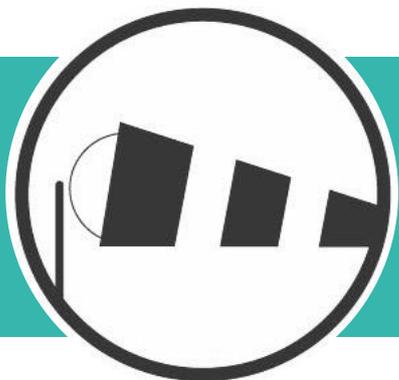
CONSIGNES EN CAS DE FORTES PRECIPITATIONS

Mesures de précautions dès que l'alerte est émise :

- Prévoyez les équipements minimums (radio à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments...)
- Informez-vous des messages météo (médias).

Pendant :

- Limitez voire évitez les déplacements : restez chez vous
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Ne vous engagez pas sur une voie ou zone inondée
- Mettez-vous à l'écoute de la radio locale
- Respectez les déviations mises en place
- Suivez les conseils des autorités publiques.



TEMPÊTE

CONSIGNES EN CAS D'ORAGE

A faire :

- Se mettre à l'abri au plus vite dans un bâtiment
- Si vous êtes à l'intérieur, fermez portes et fenêtres
- Adoptez les bonnes pratiques numériques (débrancher les appareils avec alimentation électrique ex : télévision, ordinateur...).

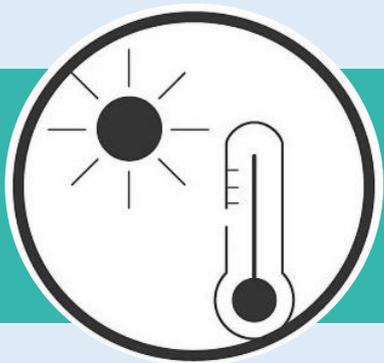
A ne pas faire :

Si vous êtes à l'extérieur

- Ne vous abritez pas sous un arbre
- Si vous êtes dans l'impossibilité de regagner un bâtiment à proximité, ne courez pas pendant la foudre. Restez immobile, accroupi et pieds joints
- Ne restez pas à proximité des structures métalliques
- Ne vous baignez pas.

Si vous êtes à l'intérieur

- Ne laissez pas sous tension les télévisions et les ordinateurs : débranchez-les !
- N'utilisez pas le téléphone fixe, en revanche le portable est sans danger.



CANICULE

ADOPTER LES BONS REFLEXES

Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour

Buvez fréquemment et abondamment même sans soif

Évitez de sortir surtout aux heures les plus chaudes

Prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés

Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool

Évitez les efforts physiques

Maintenez votre logement frais, fermez les fenêtres et les volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais

Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et dès que nécessaire, osez demander de l'aide

Consultez régulièrement le site de Météo-France pour vous informer.

 En cas de malaise, appeler le 15



DEFINITION

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.

Notre santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies:

- Il fait très chaud,
- La nuit, la température ne descend pas, ou très peu,
- Cela dure plusieurs jours.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

QUELS SONT LES SIGNAUX D'ALERTE ?



Crampe



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges/Nausées



Propos incohérents

POUR PLUS D'INFORMATIONS

- 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- www.sante.gouv.fr/canicule
- www.meteo.fr



GRAND FROID

CONSIGNES DE SECURITE

NIVEAU 2



Limitez vos déplacements et mettez-vous à l'abri



Habillez-vous chaudement et ne gardez pas de vêtements humides



Emportez des vêtements chauds, des vivres et votre téléphone chargé



Prévenez le 115 si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté



Evitez les efforts brusques



Vérifiez le bon état de marche de votre installation de chauffage

NIVEAU 3



Mettez-vous à l'abri



Evitez les sorties le soir, la nuit et en début de matinée



Signalez votre départ et votre destination à vos proches



Prévenez le 115 si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté



Habillez-vous chaudement et ne gardez pas de vêtements humides



Vérifiez le bon état de marche de votre installation de chauffage

DEFINITION

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Dispositif national grand-froid

Le dispositif national Grand froid définit les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Il existe 3 niveaux de vigilance « grand froid ». Ils sont établis par Météo France à partir des températures ressenties. Il est déclenché lors d'un épisode de froid qui dure au moins deux jours.



CONSIGNES EN CAS DE NEIGE OU VERGLAS

- Limitez voire évitez les déplacements : restez chez vous
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Utilisez des équipements spéciaux
- Informez-vous sur les conditions de circulation.



SEISME

PENDANT LES SECOUSSES



N'allez pas chercher vos enfants : ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire.

Si vous vous trouvez à l'intérieur d'un bâtiment



Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides



Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre



Si vous êtes au rez-de-chaussée et à proximité de la sortie et seulement dans ce cas sortez du bâtiment éloignez-vous

Si vous vous trouvez à l'extérieur



Ne restez pas à proximité des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer : ponts, toitures, cheminées...

En voiture



Arrêtez-vous mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres... Ne sortez pas avant la fin de la secousse

APRES LE SEISME



Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer



Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication pour les secours



N'empruntez pas les ascenseurs

QU'EST CE QU'UN SEISME ?

Un **séisme** ou **tremblement de terre** provient de la libération brutale d'énergie accumulée par les contraintes exercées sur les roches.

Le résultat de la rupture des roches en surface s'appelle une **faille**.

Le lieu de la rupture des roches en profondeur se nomme le **foyer**.

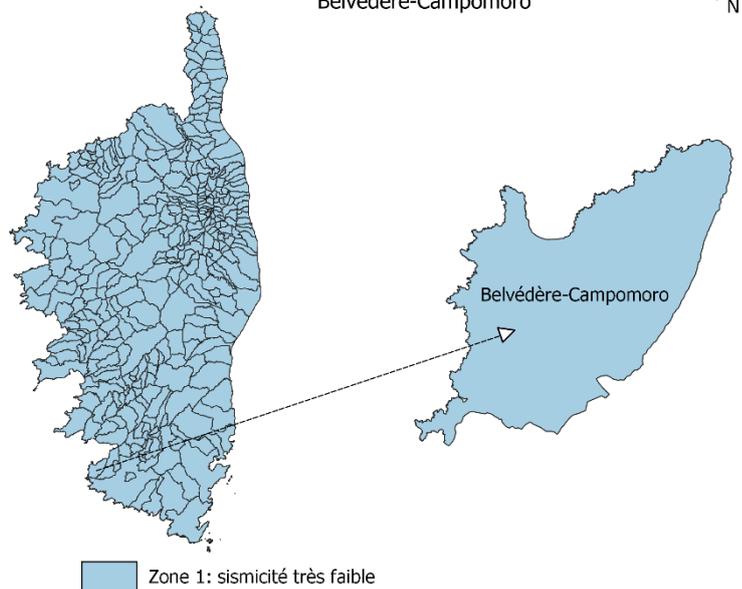
Après la secousse principale, il y a des répliques qui correspondent à de petits réajustements des blocs au voisinage de la faille.

En surface, le séisme peut dégrader ou détruire des bâtiments, produire des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles.

SUR LA COMMUNE ?

La commune de Belvédère-Campomoro est comprise dans la zone I : sismicité très faible comme l'ensemble de la Corse.

Risque sismique en Corse et sur la commune de Belvédère-Campomoro





MOUVEMENT DE TERRAIN

AGIR AVANT

Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde

Pour les mouvements lents, détectez les signes (fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés) et **informez les autorités**.

AGIR PENDANT

Écoutez les médias et suivez les recommandations émises par les autorités : les premières consignes seront données à la radio

N'allez pas chercher vos enfants : ils seront pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire

Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

AGIR APRÈS

ÉVALUEZ LES DÉGÂTS

Eloignez-vous des points dangereux

Informez-vous : écoutez et suivez les consignes données par les autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux

Informez les autorités de tout danger observé

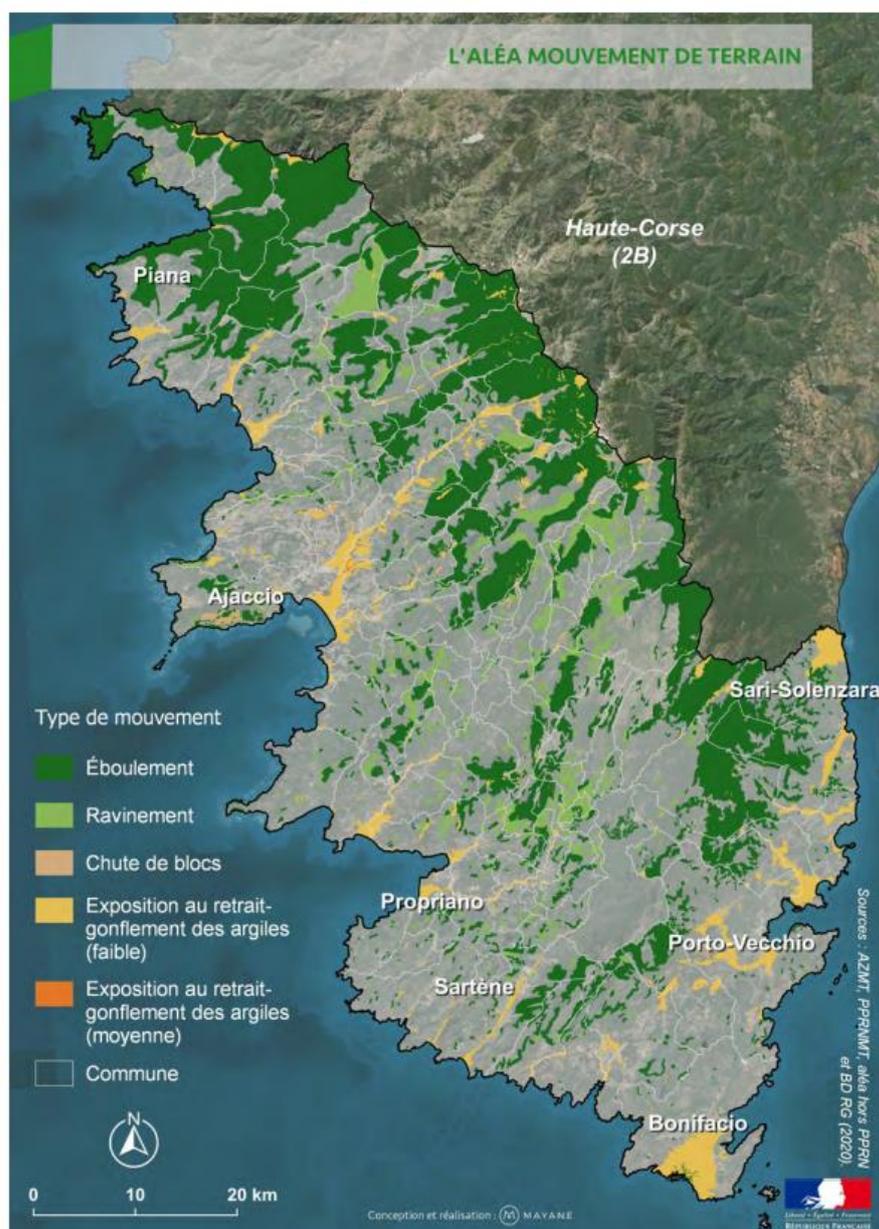
Apportez une première aide aux voisins ; pensez aux personnes âgées et handicapées

Mettez-vous à la disposition des secours.

— QU'EST CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ? —

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Les mouvements de terrain, qu'ils soient lents ou rapides, peuvent entraîner un remodelage des paysages. Celui-ci peut se traduire par la destruction de zones boisées, la déstabilisation de versants ou la réorganisation de cours d'eau.

— SUR LA COMMUNE ? —



Carte de l'aléa mouvement de terrain en Corse-du-Sud (Source : DDRM2A)



TSUNAMI

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le littoral de l'Arc Méditerranéen peut-être confronté à des tsunamis provoqués par des séismes majeurs survenus au large des côtes françaises, italiennes et du Maghreb. Les plages, les ports et les zones urbanisées les plus proches de la mer peuvent alors être impactés.

DEFINITION

Le tsunami se manifeste par une série de vagues pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres de haut. La plus grosse vague est rarement la première, mais plutôt l'une des vagues suivantes qui, outre sa propre énergie potentielle, récupère l'énergie d'une vague qui s'est déjà brisée et retourne vers la mer.

CONSIGNES DE SECURITE ?

Agir avant

Soyez attentifs à certains critères précurseurs si vous résidez dans une zone côtière:

- Si un tremblement de terre important, une éruption volcanique sous-marine viennent d'avoir lieu.
- Si vous constatez une baisse importante du niveau de la mer, qui se retire et découvre la plage sur une distance inhabituellement longue, ou si vous entendez un grondement. Ne restez surtout pas dans les zones proches de la côte et soyez attentif à un éventuel message d'alerte tsunami.

Préparez-vous :

Repérez un endroit où il sera possible de vous mettre à l'abri.

Préparez l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche etc.), détaillé dans le Guide de préparation aux situations d'urgence.

Que faire en cas de tsunami ?

Si vous êtes à terre :

Restez à l'écoute de toutes les consignes délivrées par les autorités.

Dès l'alerte, éloignez-vous le plus loin possible des côtes ou essayez d'atteindre un promontoire à quelques dizaines de mètres pour être épargné (un petit tsunami peut en effet être extrêmement violent jusqu'à plusieurs kilomètres plus loin).

Emportez, si vous avez pu les rassembler au préalable, les équipements de première nécessité (lampe de poche, radio portative, eau potable, nourriture, médicaments, couvertures...).

Ne descendez jamais sur la plage pour observer un tsunami.

Les vagues de tsunamis ne roulent pas et ne cassent pas : il est inutile et dangereux de vouloir en profiter pour faire du surf.

Grimpez sur le toit d'une habitation ou la cime d'un arbre solide ; en dernier recours, accrochez-vous à un objet flottant que le tsunami charrie.

Ne prenez la mer sous aucun prétexte.

Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale, pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux téléphoniques.

Si vous êtes en mer et qu'un avertissement de tsunami est publié, ne retournez pas au port.



TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT

Si vous êtes témoin d'un accident, assurez-vous que les actions que vous mènerez seront sans danger pour vous-même et pour les autres. Il faut :

Baliser les lieux pour éviter un tout sur-accident

Donner l'alerte en appelant le 18 ou le 112

Dans votre message d'alerte, efforcez-vous de préciser si possible :

- Le lieu exact
- Le moyen de transport
- La présence ou non de victime
- La présence ou non de pictogrammes (voir schéma) et si possible, donner les numéros qu'ils comportent sans s'exposer
- La nature du sinistre (incendie, explosion...)



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

APRES

En cas d'irritations se rincer et se laver

Changer de vêtements

Aérer le local ayant servi au confinement

QU'EST CE QUE LE TMD ?

Le risque transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisation.

SUR LA COMMUNE ?

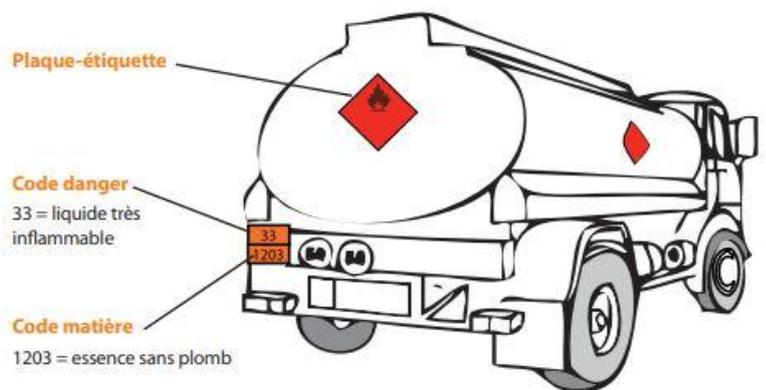
La commune de Belvédère-Campomoro est exposée au risque lié au TMD routier et au TMD maritime.

Néanmoins, la Corse ne possédant pas d'industrie chimique, la nature des produits transportés se résume principalement à des hydrocarbures liquides ou liquéfiés, des huiles et bitumes et des combustibles.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.





EPIDEMIE

DEFINITION

Une épidémie est la propagation rapide d'une maladie infectieuse à un grand nombre de personnes, le plus souvent par contagion.

La pandémie est une épidémie, qui s'étend à la quasi-totalité d'un ou plusieurs continents. Une pandémie est susceptible de générer de nombreux malades et une désorganisation profonde de la société.

QUE FAIT LA COMMUNE POUR VENIR EN AIDE A LA POPULATION ?

Elle contacte les personnes vulnérables

Elle organise un circuit de visite aux personnes vulnérables

Elle livre de paniers repas et des médicaments

Elle distribue des masques

Elle met à disposition de la population un psychologue

Les habitants de la commune peuvent se porter volontaire aux personnes nécessitant de l'aide pour :

- Faire les courses
- Promener les animaux
- Aider à faire les devoirs

CONSIGNES DE SECURITE

Il existe 7 gestes barrières à adopter pour se protéger contre les virus de l'hiver :

- Geste 1 : se laver les mains
- Geste 2 : se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue
- Geste 3 : se moucher dans un mouchoir à usage unique
- Geste 4 : éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche



Et quand on est malade :

- Geste 5 : rester chez soi, limiter les sorties, contacter le médecin si besoin
- Geste 6 : limiter les contacts directs et indirects (via les objets)
- Geste 7 : porter un masque, notamment lorsqu'on est en contact avec des personnes fragiles



Ces 7 gestes constituent notre bouclier de protection contre les virus de l'hiver.



RADON

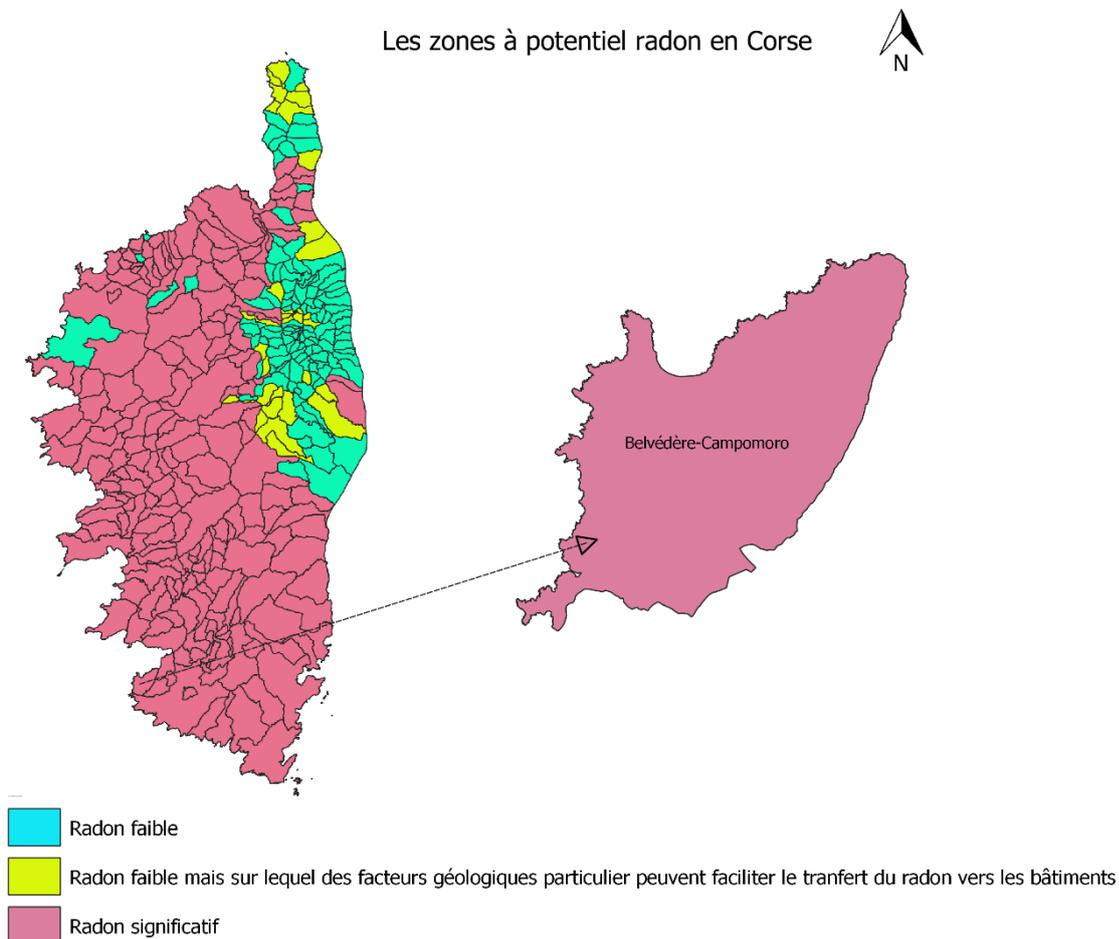
DEFINITION

Le radon est un gaz radioactif, incolore et inodore d'origine naturelle que l'on peut trouver partout : dans l'air, le sol et l'eau. Issu de la désintégration de l'uranium et du radium présent dans la croûte terrestre, une partie du radon produit par les roches peut parvenir à l'air que nous respirons. Mais s'il se dilue rapidement dans l'air, il peut atteindre des concentrations élevées dans des lieux confinés tels que les habitations pouvant atteindre plusieurs milliers de Bq/m³.

Il est considéré comme la **2e cause de cancer des poumons en France après le tabac**.

SUR LA COMMUNE ?

La commune de Belvédère-Campomoro se situe dans une zone à potentiel radon significatif (Z3).



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

NUMEROS UTILES

Services	Téléphone
POMPIERS	18
SAMU	15
Police ou gendarmerie	17
Numéro européen d'appel d'urgence	112
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes	114
Hôpital de Sartène	04 95 77 95 00
Hôpital de Bonifacio	04 95 73 95 73
Hôpital d'Ajaccio	04 95 29 90 90
Mairie de Belvédère-Campomoro	04 95 74 20 27

POUR EN SAVOIR PLUS

- Site de la DREAL Corse : corse.developpement-durable.gouv.fr
- Site de la préfecture de Corse-du-Sud : corse-du-sud.gouv.fr
- Site de Géorisques : georisques.gouv.fr

GLOSSAIRE

- **AZI** : Atlas des Zones Inondables
- **AZS** : Atlas des Zones Submersibles
- **COS** : Commandant des Opérations de Secours
- **DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- **DOS** : Directeur des Opérations de Secours
- **ORSEC** : Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile
- **PCS** : Plan Communal de Sauvegarde
- **PPI** : Plan Particulier d'Intervention
- **PPRI** : Plan de Prévention des Risques Inondations
- **TMD** : Transport de Matières Dangereuses